

# Se protéger des aléas quand on est à son compte



En matière de protection, le "prêt-à-porter" est coûteux et risqué. Prenez le temps de vous faire une protection sur mesure.

[Prenons  
rendez-vous](#)

La protection sociale et la retraite sont au cœur des interrogations des indépendants et des chefs d'entreprise.

Comment sécuriser l'avenir de votre activité tout en vous protégeant, vous et vos proches?

## Protéger votre famille, votre entreprise et préparer votre retraite

Le chef d'entreprise est obligé de mesurer ses risques dans la gestion de son activité au quotidien. En cas d'aléa de la vie, il est crucial qu'en période d'activité il puisse prévoir ce risque, et y parer pour la pérennité de ses revenus dans son intérêt et celui de ses proches, ou encore la poursuite de l'activité si le dirigeant ou l'acteur clé de l'entreprise vient à décéder.

Il est aussi opportun dans certains cas de prévoir le paiement des droits de succession par les associés survivants à la famille de l'associé défunt.

Concernant son futur départ en retraite, il est aussi fondamental que le chef d'entreprise s'y prépare le plus tôt possible, étant donné les faibles niveaux de retraite fournis par les régimes de retraite obligatoires.

À titre indicatif, si la retraite des salariés est approximativement divisée par 2, celle d'un travailleur indépendant est plus faible (dépend du régime de la caisse de retraite dont il dépend). Le niveau de la contrepartie sera fonction des versements effectués et de leur antériorité. Il est donc opportun de commencer le plus tôt possible.

Aussi, Plus-Value Patrimoine s'emploie à vous proposer des solutions de retraite par capitalisation avantageuses, vous permettant de réduire vos charges fiscales (IS) et sociales (cotisation des dirigeants d'entreprises) et d'employer votre trésorerie pour vous constituer votre patrimoine moyennant l'effort le plus faible, tout en augmentant la rentabilité de vos placements.

## La protection sociale de l'entrepreneur

Votre protection sociale en tant qu'entrepreneur est essentielle. Elle permet de sécuriser l'avenir de votre activité professionnelle et de protéger votre famille et vos ayants droits. Il existe plusieurs types de contrat de prévoyance qui vous permettent de vous couvrir contre les différents types de risque : hospitalisation, accident, décès, perte de revenus...

Le choix du contrat de prévoyance est fondamental. Beaucoup de critères rentrent en ligne de compte, ce qui nécessite une étude personnalisée afin d'identifier vos risques et vos besoins.

### **Les motifs d'inquiétude sont réels**

En cas de décès de ma personne, faut-il que je laisse un capital ? Combien ?  
Comment assurer l'éducation de mes enfants ?

En cas d'arrêt de travail, comment payer mes charges (loyer, salaires, etc...) ? Quel est le délai avant l'indemnisation ?  
Aurais-je assez de trésorerie pour faire face ?

Que se passera t'il si je deviens invalide ?  
Comment l'invalidité est évaluée ?

Il existe beaucoup de contrats de prévoyance mais tous ne se valent pas, comment m'y retrouver ?

### **... mais des solutions fiables existent**

Un chef d'entreprise qui aura pris un contrat de prévoyance adapté à sa situation, s'il est touché par le Covid, pourra faire face à l'ensemble de ses factures privées et assurer les charges courantes de sa société pendant la durée de son incapacité.

Un avocat qui serait frappé d'une anémie, avec un contrat de prévoyance adapté, pourra percevoir une compensation au titre de l'impact que cela lui occasionne sur sa vie privée, bien que cette affection n'ait pas d'impact sur sa vie professionnelle.

Plus-Value Patrimoine a toutes les compétences et l'expérience pour vous accompagner et faire cette étude avec vous, pour vous, afin de vous proposer la meilleure solution, adaptée à vos besoins.

La protection santé est aussi importante pour un indépendant qui est assez peu couvert par les régimes obligatoires et qui peut faire prendre cette charge par l'entreprise. Vous devez connaître ce que vous souhaitez couvrir (soins courants, dentaires, optiques...) afin de ne couvrir que ce qui est important pour vous. Vous pouvez également couvrir vos salariés avec des contrats collectifs.

**Parlons-en**